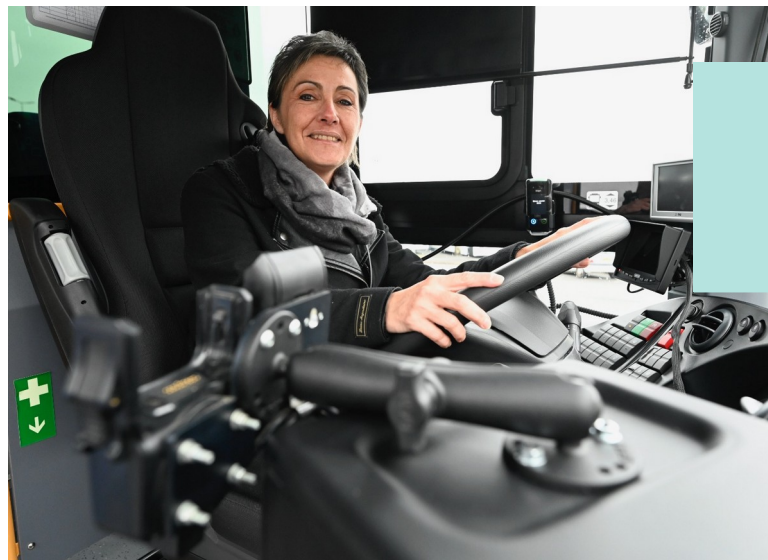


Conducteur de bus ou d'autocar / Conductrice de bus ou d'autocar

Conducteur de transport en commun/Conductrice de transport en commun



Sécurité, ponctualité et qualité de service sont les préoccupations premières du conducteur de bus. Cet amoureux de la conduite n'assure pas seulement le transport : il accueille, informe et conseille les usagers.



Statut d'exercice : **salaire**



Niveau de formation requis : **CAP ou équivalent**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Conduire des personnes à bon port

Transport scolaire, lignes régulières urbaines ou interurbaines, conduite de véhicules spécialisés ou d'autocars de (grand) tourisme... dans tous les cas, le conducteur de bus ou d'autocar doit assurer le transport des voyageurs en toute sécurité. Après les avoir accueillis à bord du véhicule, il les assiste, les conseille et les informe. Il anticipe et gère au mieux les incidents de parcours.

Rouler sous contrôle

Le conducteur dispose de toute une panoplie d'outils qui l'aide dans son itinéraire : chronotachygraphe numérique (compteur de temps et de distance parcourue), téléphone mobile, système de guidage par satellite... Il diagnostique les pannes de son véhicule, informe les passagers en temps réel, et réagit avec calme face à des situations inattendues ou d'urgence. Il connaît aussi les gestes qui permettent d'administrer les premiers secours.

COMPÉTENCES REQUISES

Une bonne hygiène de vie

Un solide équilibre nerveux, une grande capacité d'attention et de bons réflexes sont essentiels. Il ne s'agit pas de s'endormir au volant ou de mal évaluer les distances. Certains problèmes de vue, d'audition et quelques maladies sont incompatibles avec les métiers de la conduite. Pour contrôler leur état de santé, les conducteurs passent régulièrement des examens médicaux.

Sérieux et politesse

Les employeurs recrutent aussi bien des femmes que des hommes. Leur choix se porte prioritairement sur les candidats ponctuels, courtois, qui ont une bonne présentation et le goût du contact. Le métier convient à de jeunes adultes qui aiment bouger et qui ont le sens des responsabilités.

Le permis ne suffit pas

Pour exercer, il faut posséder le permis D (transports en commun) qui est subordonné à l'obtention du permis B (véhicules légers). Le conducteur doit également savoir effectuer des formalités administratives et maîtriser les nouvelles technologies (guidage par satellite). Autres connaissances requises : la mécanique et la pratique d'une langue étrangère, surtout dans le secteur du tourisme.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Salaire du débutant

Entre 1801 et 2300 euros brut par mois, hors primes

Intégrer le marché du travail

Un secteur en développement

Avec un parc de 90 000 véhicules (bus et autocars) et 3 milliards de kilomètres parcourus par an, le transport routier de voyageurs ne cesse de se développer. Deux raisons à ce phénomène : d'une part, l'évolution des besoins des voyageurs ; d'autre part, l'engagement pour l'environnement (dans le cadre du " Grenelle 2 ") qui propose des alternatives à la route comme le développement des transports en commun dans la plupart des villes.

Un manque de candidats

Cependant, les employeurs ont des difficultés à embaucher. Les principales causes sont les contraintes horaires et leur impact sur la vie familiale. L'évolution des emplois à temps partiel notamment dans le secteur du transport scolaire est également un frein.

De nombreux départs à la retraite

Dans le secteur du transport routier, la grande majorité des salariés sont des conducteurs. Avec une moyenne d'âge de 46 ans, plus de 40 % des postes de conduite seront à pourvoir d'ici 2020. Des opportunités à saisir pour les femmes, de plus en plus nombreuses dans ce métier. Les débouchés sont importants aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, en ville comme à la campagne.

OÙ L'EXERCER

Jour et nuit

En France ou à l'étranger, le conducteur de transport en commun travaille généralement de jour comme de nuit. Employé par une municipalité pour transporter des jeunes vers leur établissement scolaire, il assure un service le matin et le soir. En autocar de grand tourisme, il travaille en double équipage afin d'être relayé par un autre

conducteur.

Pas de routine !

Si la durée de la journée de travail varie selon le poste, l'" amplitude horaire " (durée entre la prise et la fin du service) ne peut dépasser 14 heures. Les temps de conduite, de pause et de repos sont très réglementés. Un conducteur ne peut pas rester au volant plus de 9 heures par jour et plus de 6 jours par semaine. Quel que soit son régime horaire, il ne connaît pas la routine et effectue les trajets en toute autonomie.

Représentant l'entreprise

Au volant de son véhicule, le conducteur est seul maître à bord. La qualité des relations qu'il noue avec la clientèle est un aspect important de son travail. De son comportement vis-à-vis des passagers dépend l'image de l'entreprise qui l'emploie.

LES ÉTUDES

Le CAP conducteur agent d'accueil en autobus et en autocar est le diplôme de référence dans la profession , mais il n'est pas le seul. Pour exercer ce métier, il faut au moins avoir suivi une FIMO (formation initiale minimale obligatoire) de 140 heures et il est impératif de posséder le permis D (permis pour la conduite de véhicules transport en commun de plus de 9 places). Ce dernier ne peut être obtenu qu'à l'âge de 24 ans et sous condition d'avoir le permis B. La FIMO permet au conducteur d'exercer son métier dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle. À noter : les titulaires d'un CAP ou d'un titre professionnel sont dispensés de la FIMO . De même que l'âge requis pour l'obtention des permis D ou DE est de 21 ans dans le cadre d'une formation professionnelle de conducteur routier (exemple, préparation du CAP conducteur agent d'accueil en autobus et en autocar)

CAP ou équivalent	Durée standard	En Grand Est
CAP conducteur agent d'accueil en autobus et autocar (C4A)	2 ans	Dans 5 établissements
TP conducteur de transport en commun sur route	1 an	Dans 1 établissement

Sources : Onisep 05.2025 ©JL STADLER-Région Grand-Est